

QUESTIONNAIRE MAEP

CONSEILS GÉNÉRAUX

I. HISTORIQUE

Le document fondateur de base (AHG/235 (XXXVIII) Annexe 2) du Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) définit le mécanisme comme suit:

“ Un instrument accepté volontairement par les Etats Membres de l'Union africaine comme mécanisme africain d'autoévaluation” et l'objectif principal du MAEP est: “ de promouvoir l'adoption de politiques, normes et pratiques qui mènent à la stabilité politique, à une croissance économique élevée, au développement durable et à l'intégration économique sous-régionale et continentale accélérée grâce au partage des expériences et au renforcement des meilleures pratiques couronnées de succès, et d'identifier les insuffisances et d'évaluer la nécessité de développer les capacité.”

Pour assurer la réalisation de l'objectif principal, les Etats participants se sont engagés à adopter des lois, des politiques et des normes appropriées, ainsi qu'à développer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires. Ils se sont aussi engagés à adopter des objectifs, des normes, des critères et des indicateurs particuliers afin d'évaluer et de contrôler régulièrement les progrès dans les domaines clés conformément au document fondateur de base du Mécanisme africain d' Evaluation par les Pairs et à la Déclaration sur la Démocratie, la Gouvernance politique, économique et d'Entreprise, comme cela a été approuvé par le Sommet inaugural de l'Union africaine (UA) à Durban, en Afrique du Sud en juillet 2002 (AHG/235 (XXXVIII) Annexe 1).

Le but principal du MAEP est que tous les pays participants accélèrent leurs progrès vers l'adoption et la mise en application des priorités et des programmes du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), pour atteindre les objectifs fixés d'un commun accord conformément aux meilleures pratiques dans chaque domaine de gouvernance et de développement. Cela ne peut être accompli que par les efforts soutenus du pays même, avec l'aide de toutes les parties prenantes. Cela exige que chaque pays évalue soigneusement sa propre situation par un large processus participatif dirigé par le gouvernement qui aboutisse à un Programme d'Action avec des objectifs limités en temps, pour guider les parties prenantes dans les mesures exigées de tous –gouvernement, secteur privé, société civile – afin d'accomplir la vision du pays. Cependant, étant donné les différences dans le contexte historique et les niveaux de développement, les pays commenceront à des bases différentes et n'atteindront pas au même moment leur plus haut niveau de performance.. La vitesse du progrès dépendra aussi énormément du niveau d'engagement et de la volonté politique de chaque pays de prendre des mesures volontaires pour réaliser sa vision.

Le premier niveau du processus d'EAP, comme il est défini dans le document de base du MAEP commence par les étapes suivantes :

- (i) Le Secrétariat de l'EAP enverra un questionnaire à tous les pays participants sur la base des objectifs, des normes, des critères et des indicateurs fixés d'un commun accord (Case 1 du Tableau) ;

- (ii) Le pays développera une autoévaluation en se basant sur le Questionnaire, et avec l'assistance, si nécessaire, du Secrétariat de l'EAP et/ou des Institutions associées appropriées (Case 2C1) ;
- (iii) Après avoir terminé l'autoévaluation, le pays élaborera un Programme d'Action *préliminaire* en se basant sur les politiques, programmes et projets existants (Case 2C2).

II. OBJET DU QUESTIONNAIRE

L'objet du Questionnaire est double : D'abord, de fournir aux pays participants un format qui peut leur servir de liste de contrôle pour déterminer si les différentes parties prenantes qui participent au processus ont répondu aux préoccupations, puis de servir de résumé utile pour donner une vue d'ensemble des résultats de leurs propres processus d'autoévaluation.

III LES COMPOSANTES DU QUESTIONNAIRE

Le Questionnaire est divisé en quatre parties principales qui correspondent aux quatre Chapitres du document « Objectifs, Critères et Indicateurs pour le MAEP » :

- A. Démocratie et Gouvernance politique
- B. Gouvernance et gestion économiques
- C. Gouvernance d'entreprise
- D. Développement socio-économique

Dans chaque chapitre l'objectif global du secteur ciblé est défini, suivi des composantes selon lesquelles l'action du pays concernant l'objectif global sera évaluée :

1. **Objectifs** : Les objectifs définissent les éléments essentiels du but global qui doit être atteint d'une façon mesurable. C'est le « quoi » de la question.
2. **Normes et Codes** : Les Normes et les Codes sont ceux qui ont été acceptés par les pays d'Afrique, individuellement et collectivement, concernant le « comment » ils se gouvernent et gèrent leurs sociétés, leurs économies et leur développement socio-économique.
3. **Questions**. Les questions servent à se concentrer sur ce que le pays a fait concernant les objectifs et les codes, comment il le fait et avec quels résultats.
4. **Indicateurs**. Les indicateurs sont le type d'évidence auquel on s'attend dans les réponses des pays. Les indicateurs servent à souligner les aspects des objectifs, normes et code qui sont reconnus généralement comme la mesure de la performance et des résultats.

IV. QUESTIONS INTERDISCIPLINAIRES

Etant donné l'approche holistique du NEPAD envers le développement, les secteurs ciblés dans les quatre chapitres ne peuvent pas être traités complètement séparément. Ces domaines sont raccordés et exigent une réponse intégrée ou holistique de la part de tous les partenaires dans la société et le développement. Cette connexion a de nombreuses ramifications, mais pour les objectifs de l'EAP les questions interdisciplinaires suivantes ont été identifiées comme demandant beaucoup d'attention dans toutes les sections du Questionnaire :

- Eradication de la pauvreté
- Equilibre entre les sexes
- Décentralisation
- Aptitude du pays à participer au MAEP
- Accès à et diffusion de l'information
- Corruption
- Participation variée
- Viabilité dans le sens financier et environnemental.

Les questions et les indicateurs sur ces aspects interdisciplinaires ne sont pas incorporés systématiquement dans chaque chapitre du Questionnaire. Nous suggérons que les pays fassent en sorte que toutes les parties prenantes participantes soient au courant de ces questions interdisciplinaires, ainsi que d'autres qui peuvent avoir une importance particulière dans le contexte du pays, et qu'ils soient invités à identifier d'autres questions interdisciplinaires qu'ils considèrent importantes dans leur perspective. Ainsi l'intention est que les pays intègrent ces questions interdisciplinaires dans tous les secteurs en tenant compte de ces aspects dans leurs réponses, et en fournissant des indicateurs particuliers quand ceux-ci sont disponibles.

V. COMMENT COMPLÉTER LE QUESTIONNAIRE

On s'attend à ce que le Point focal de l'EAP de chaque pays participant fasse une liste des parties prenantes qui serait prêtes à répondre au Questionnaire. Il distribuera le Questionnaire à toutes les parties prenantes par leurs représentants au Point focal.

Le Point focal de l'EAP donnera au Secrétariat de l'EAP une liste de ceux qui auront reçu le Questionnaire. Toutes les parties prenantes seront invitées à se concentrer sur un chapitre du questionnaire correspondant à leur secteur, mandat ou mission, mais elles seront libres de répondre à d'autres questions dans les autres chapitres. Toutes les parties prenantes devront fournir la documentation disponible et des références particulières pour les réponses qu'elles auront données afin que la documentation des sources de l'autoévaluation du pays soit aussi complète que possible.

Les parties prenantes auront un certain délai pour compléter et retourner le Questionnaire ainsi que le rapport complet de leur évaluation et de la documentation disponible.

Le Comité technique du Point focal de l'EAP collationnera les réponses et rédigera une réponse de consensus à soumettre à l'examen du Point focal de l'EAP. Il utilisera aussi les réponses et les rapports d'évaluation disponibles pour établir le rapport d'autoévaluation du pays, basé sur les réponses au Questionnaire et d'autres

recherches. Cela garantira qu'il y aura des références détaillées aux sections du Rapport d'autoévaluation où l'on répond à une question et où les indicateurs sont certainement plus nombreux.

Ainsi l'espace limité fourni dans le Questionnaire pour les réponses n'entravera pas la liberté du pays d'élaborer sur ses réponses aux questions.

VI. LA STRUCTURE DES NOTES SUR LE QUESTIONNAIRE

On s'est efforcé de rendre le Questionnaire aussi facile à utiliser que possible. Le Questionnaire comprend des notes explicatives à plusieurs niveaux pour faciliter la tâche des répondants:

1. Au début de chaque chapitre il y a des notes sur ce secteur ciblé particulier et toutes les particularités dont les répondants doivent tenir compte en répondant aux questions;
2. Au début de chaque objectif il y a de courtes notes pour rappeler aux répondants ce qu'on leur demande, ainsi que la flexibilité du contenu en ce qui concerne les questions et les indicateurs, pour permettre aux répondants de tenir compte des particularités de leur propre situation.
3. Au niveau des questions et des indicateurs il y a des notes explicatives en ce qui concerne les indicateurs particuliers qui demandent des éclaircissements.

VII L'UTILISATION DU QUESTIONNAIRE

Le Questionnaire complété avec les réponses de consensus et les références aux données sera annexé au Rapport principal d'Autoévaluation comme un Sommaire de gestion ou une Annexe.

Le Secrétariat de l'EAP utilisera le même Questionnaire pour rassembler des données sur chaque pays participant et pour préparer des pièces à l'appui sur le pays. Cela facilitera une comparaison détaillée des conclusions de l'Equipe de l'EAP avec les informations soumises par le pays et le développement d'une évaluation commune de la situation du pays. Sur la base de cette évaluation et du Programme préliminaire d'Action du pays, le secrétariat de l'EAP identifiera les questions qui doivent encore être abordées dans les Recueils de Questions. Les Recueils de Questions à leur tour serviront de base pour identifier les autres questions pour l'évaluation technique et le calendrier de la visite d'Evaluation du pays.

Ainsi le Questionnaire est un élément de base fondamental du processus de l'EAP en tant qu'instrument de développement d'une évaluation commune de la situation dans le pays participant. Il est dans l'intérêt du pays de s'assurer que tout est fait pour compléter le questionnaire aussi bien que possible. Le Secrétariat de l'EAP reconnaît que certains pays peuvent avoir des problèmes de capacité et est prêt à les aider s'ils le demandent.